



Conseil municipal du 18 mai 2018

Avant d'aborder l'ordre du jour le conseil municipal accueille les responsables de l'**association** : « **Complètement Barges** » qui souhaitent présenter cette nouvelle association bargeoise.

Objet de l'association : créer un festival musical et artistique à Barges.

Repose sur la mise à disposition par la commune de la zone de loisirs de Barges : ERL, parking, terrains, préau...M. Nicolas MOROT, président, expose les objectifs et motivations de l'association. Il explique comment l'association envisage cette organisation.

Manifestation sur 2 jours (vendredi et samedi)

Une date est fixée en accord avec la mairie : 5 et 6 juillet 2019.

Afin de mieux appréhender cette organisation qui s'avère importante, l'association souhaite organiser une première manifestation plus « light » en guise « d'entraînement et de préparation ».

Une date est acceptée et fixée : le 22 septembre 2018.

Monsieur le Maire remercie les représentants de l'association pour cette présentation et souligne l'intérêt de voir une telle motivation de la part de jeunes bargeois, entre autres, pour amener de l'animation, de la culture, et de la joie dans le village.

Il pense que le conseil municipal verra d'un œil favorable cette initiative. La commune favorisera ce projet, comme elle le fait habituellement quand cela concerne culture, festivité, convivialité et lien intergénérationnel.

Les représentants de l'association quittent la salle.

Approbation du CR du conseil du 30 mars 2018 à l'unanimité

Ordre du jour

1. ESPACE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS

1.1. Tarifs

Jérôme LORIOT, adjoint chargé de la gestion de l'ERL, fait part de son analyse concernant les tarifs de location en particulier pour l'estimation de la consommation électrique. Il est proposé de décider d'un tarif forfaitaire. Le tarif proposé est de : 50 € d'octobre à mars et de 20 € d'avril à septembre pour l'ERL, et de 10 € pour le préau.

Voté à l'unanimité

1.2 Fonctionnement (point après 4 mois d'utilisation)

On note des difficultés pour faire respecter le RV pour l'état des lieux et la récupération des clés. Il est décidé d'instituer un forfait de 100 € pour non remise des clés à la date et heure prévues.

On constate que les locataires peinent à s'organiser pour l'installation des tables. Un document sera annexé aux documents de réservation sur lequel figurera le plan de la salle et ses dimensions, ainsi que des propositions de disposition des tables.

Par ailleurs la vaisselle devra être répartie différemment dans les armoires.

-80 couverts dans la grande armoire (coût de location 50 €)

-40 couverts dans une armoire basse (coût de location 25 €)

Ces modifications seront transcrites sur le règlement modifié, et appliquées à partir du 1^e juillet 2018

Voté à l'unanimité

2. VOIRIE RUE DU LAVOIR

Suite à l'appel d'offres, cinq dossiers ont été reçus en mairie (date limite mercredi 4 avril 11h30).

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le jeudi 5 avril 2018.

Notre maître d'œuvre, le cabinet BAFU, a analysé les offres et transmis ses résultats le 13 avril.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 avril et propose d'entériner le classement proposé par le cabinet.

| | |
|-----------------------|----------------|
| Estimation du cabinet | 77 181,20 € HT |
|-----------------------|----------------|

| | |
|-----------------|----------------|
| Meilleure offre | 64 841,50 € HT |
|-----------------|----------------|

| | |
|----------------|----------------|
| La plus élevée | 79 870,59 € HT |
|----------------|----------------|

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres le conseil municipal décide de retenir la société NOIROT de Nuits-Saint-Georges pour un montant de 64 841,50 € HT.

Voté à l'unanimité

3- Recrutement d'un agent chargé de la location de l'ERL en remplacement de Marion GUEUTIER qui a souhaité arrêter pour se consacrer à ses études. Marion intervenait également à Corcelles-les-Cîteaux et à Epernay. Le candidat a été reçu par les représentants des trois communes. Marc REBULLIOT qui a participé à l'entretien présente le candidat retenu. La personne proposée est M.FENU Fabrice, domicilié à Epernay-sous-Gevrey.

Voté à l'unanimité

4. Point sur le dossier « modification simplifiée du PLU »

Le cabinet DORGAT en tenant compte des premières réflexions du conseil municipal a soumis une première ébauche de modifications du PLU.

Le conseil réuni le 14 mai a travaillé sur ces propositions. Monsieur le Maire résume les principales décisions ou interrogations. Le document annoté a été transmis au cabinet. Un prochain RV est prévu avec Mme REMONDINI, du cabinet DORGAT.

A noter qu'aucun habitant n'est venu faire part de ses remarques ou questionnements sur le registre ouvert pour la phase de concertation !

Christophe MOROT a pratiquement terminé de rédiger le dossier concernant la demande de cas par cas à adresser à la DREAL (MRAe), comme il s'y était engagé.

5. Point sur les travaux

Christian GORGET, adjoint chargé des travaux rappelle les travaux réalisés ce dernier mois :

Enrochement vers ERL par l'entreprise MORETTI

Balayage des caniveaux par l'entreprise PERRBAL

Abattage et élagage d'arbres par l'entreprise CHENOT

Menuiserie et serrurerie au préau par l'entreprise MAITRE

Entretien et contrôle des aire de jeux -espace J. Gorget et terrain multisports -par l'entreprise AJ3M

6. Point sur le lotissement « les coteaux des aiguillons »

Eclairage public : vu avec le SICECO et l'entreprise SCUB le 11 mai.

Aménagement sécuritaire entrée du village : RV pris avec le lotisseur VILLEO, Techniques TOPO et les techniciens du département.

7. Infos diverses

-SICECO

Voir adhésion au groupement d'achat électricité proposé par le SICECO,

Enfouissement des réseaux rue des 4 vents et rue de la poterie : le dossier de Barges serait programmé pour 2019, à confirmer.

-Devis lavage vitres : demander d'autres devis.

-Proposition de photos aériennes : idée à retenir lorsque le lotissement du coteau des aiguillons sera terminé.

-14 juillet : réunion de préparation fixée au 28 mai

-Tour de côte d'or cycliste : il passera par Barges le vendredi 6 juillet vers 14h. Rechercher quelques « signaleurs » : liste à envoyer avant le 11 juin.

- Fêtes des écoles :

Élémentaire le 22 juin (comédie musicale jouée par les enfants)

Maternelle le 28 juin.

8. Questions diverses

Avis du conseil sur le projet présenté par l'association « complètement Barges » :

Le conseil trouve ce projet intéressant et apprécie que des bargeois s'investissent pour faire vivre le village tout en y trouvant le moyen de se faire plaisir. Tout cela montre beaucoup de dynamisme et de volonté. La commune mettra à disposition les installations nécessaires et veillera à accompagner au mieux ce projet. Il est souligné que l'association, comme elle s'y est engagée, devra veiller à respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Le prochain conseil est fixé au 6 juillet 2018 à 20h30.

La séance est levée à 23h15.



AVIS JUIN 2018

PLU phase de concertation

La phase de concertation se poursuit, un registre ouvert en mairie est destiné à recevoir les remarques ou interrogations des habitants avant la rédaction du PLU modifié.

Entretien des trottoirs

Vous n'êtes pas sans savoir que les communes ne sont plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces verts, trottoirs... Cela multiplie les temps d'interventions de notre agent technique. Il semble donc nécessaire de rappeler que l'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Merci de votre compréhension.

Urbanisme PC et DP :

Nous vous rappelons qu'hormis pour les constructions de moins de 5m² et les piscines de moins de 10 m², **il est obligatoire** de faire une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire à la mairie (en fonction de la surface ou du positionnement) pour tout type d'aménagement.

Sont donc concernés, extensions, aménagements de combles, garages ouverts ou non, appentis, auvents, **pergolas**, piscines posées sur dalles, semi-enterrées ou enterrées ...

Message de prévention de la délinquance. (Gendarmerie)

Depuis quelques jours, de nombreux démarchages nous sont signalés autour de l'agglomération dijonnaise. Sont proposés des travaux extérieurs comme des services de nettoyage de façade ou d'entretien de jardin...

Ce genre d'activité peut conduire à des abus de confiance, des escroqueries et aussi des vols.

Comment s'en prémunir ?

- bien verrouiller les accès aux habitations;
- ne pas laisser entrer de démarcheurs au domicile;
- informer de votre absence vos voisins ou votre gendarmerie (03/80/51/80/76) par le biais de l'opération "voisins vigilants" ou "Opération Tranquillité Vacances".

En cas de doute, composer le "17", seul numéro d'urgence.

Désherbage sur la commune le 2 juin

La mairie organise une matinée nettoyage - désherbage du village le samedi 2 juin, nous remercions à l'avance les habitants qui accepteront de participer à cette action citoyenne. RV parking mairie.

Comité d'animation : Nouvelle activité « tennis de table »

Dans l'éventualité de la création d'une activité tennis de table au sein du comité d'animation, les personnes intéressées peuvent contacter Guy MOROT au 06 87 10 89 10.

Tour cycliste de Côte d'Or le 6 juillet

Cette course traversera Barges le vendredi 6 juillet vers 14h. Nous avons besoin de « signaleurs » pour assurer la sécurité lors du passage des coureurs.

Ils doivent être présents 1 heure avant le passage des coureurs. Si vous êtes volontaire merci de nous le faire savoir avant le 10 juin.

Organisation du 14 juillet

Si vous souhaitez participer à l'organisation du 14 juillet, une réunion est programmée :

le lundi 28 mai, à 20h30 à la mairie. Merci pour votre investissement.